

## Compte-rendu

# Groupe de travail « Action sociale » du 5 décembre 2023

**FO Agriculture** était représentée par : Soizic BLOT, Philippe CHAPELON et Nathalie BERTRAND, Virginie FARJOT, Sous-directrice du SDDPRS, introduit le GT action sociale et souhaite la bienvenue à Julien MIRAILLES, Adjoint au BASS succédant à Steve BERMOND et à MASMOUDI Bouchra, nouvelle cheffe du pôle Action Sociale depuis septembre 2023.

**Sont également présents** : Armelle FALASCHI cheffe du BASS, Sylvie CHAZAL, Conseillère technique nationale au pôle « Service social du Personnel » et Vincent NGUYEN en charge des prestations sociales au Pôle Action Sociale.

Il s'agit du premier groupe de travail Action sociale depuis le COVID. Il reprend le format du CTAS qui avait lieu une fois par an et visait à partager les informations et le bilan annuel de l'Action sociale.

Le groupe de travail prévoit notamment la présentation du bilan 2022 de l'ASMA nationale ainsi qu'un point sur les thèmes logement, restauration collective, prestations sociales, dispositif de référencement des organismes assureurs et un bilan des prestations de secours 2022.

### Les syndicats interviennent en introduction du groupe de travail pour :

- Revendiquer la révision nécessaire des tranches de QF non révisés depuis 2013 ;
- Interroger sur l'imbrication de la nouvelle instance CSA Ministériel et de ce GT ;
- Remercier pour la tenue de ce GT mais renouveler le vœu de disposer des documents à l'avance.

### Virginie FARJOT répond à l'ensemble de ces interventions préliminaires :

- Elle comprend ce souhait d'avoir les documents avant la tenue du GT et veillera à les communiquer.
- Confirme que le CSA Ministériel 2024 peut s'articuler avec ce GT sans être redondant.
- Indique que lors du CSA les questions handicap, baromètre social et qualité de vie au travail seront aussi des domaines abordés élargissant les sujets par rapport aux travaux du GT.

Mme FALASCHI précise au sujet des QF que dans le cadre des prestations sociales interministérielles, les modalités de barème appliquées sont telles qu'elles sont prévues et qu'il n'est pas possible de s'affranchir des obligations interministérielles mais qu'il est possible de regarder. Concernant les 3 prestations ministérielles par contre, le BASS va voir ce qu'il peut faire.

#### Secrétariat FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 01 49 55 52 84 / 55 52

Courriel : [foagriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:foagriculture@agriculture.gouv.fr)

#### Secrétaire général FO Agriculture

78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

Tél. : 06 11 54 05 32

Courriel : [jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr)

Les syndicats demandent s'il faut donc intervenir au niveau interministériel pour cette demande de révision des tranches de QF nécessaire et d'intégrer dans cette réflexion les données de l'inflation de l'INSEE avec inflation. Les syndicats remercient de cette proposition de regarder mais souhaitent des résultats tangibles.

## BILAN 2022 de l'ASMA Nationale

Philippe CHAPELON rappelle que l'ASMA a pour but de mettre en œuvre des activités de vacances et de loisirs (sport, culture) et que la convention doit être renouvelée avec signature urgente pour la fin de l'année. Un courrier a été adressé le 27 novembre 2023 pour demander un délai permettant de faire une convention pérenne. Mme FARJOT donne son accord à celui-ci.

### Philippe CHAPELON présente le bilan dont les informations principales sont :

- la stabilité de la subvention activités depuis plusieurs années : 3 257 815 € ;
- la subvention versée pour compenser le salaire du gardien du site de Mimizan : 32 677 € ;
- un bilan 2022 négatif de 442 301 €, déficit qui s'explique par une vraie reprise d'activités après COVID, beaucoup plus de participation et la mise en place du subventionnement linéaire (qui dépend du nombre de personnes du foyer et gomme l'effet escalier).

### L'évolution des activités ASMA par secteur est la suivante :

- Séjour : augmentation du taux subventionnement (27% avant, 39% en 2022) lié au subventionnement linéaire mais aussi au fait qu'il y a de plus en plus d'agents en situation délicate.
- Jeunesse : Augmentation régulière du taux de subventionnement du fait du caractère prioritaire jeunesse. Maintien de la subvention trousseau été et du préacheminement.
- Voyage : beaucoup de report de voyages après COVID, donnée non significative.
- Croisières côtières : idem car report d'acompte des années COVID.
- Culture : nombre modéré d'adeptes mais une participation des petites QF.
- ID et InerAsma : subventionnement exceptionnel en 2022 pour relancer une dynamique locale.

**Concernant les Prêts Sociaux** : il y a un souhait d'inclure les ACB dans le dispositif secours et une réunion mensuelle ASMA pour les prêts sociaux en prenant en compte ACB est prévue 47 demandes ont été accordées sur les 76 demandes totales pour un montant de 101 408 €. Le montant maximal du prêt est maintenu à 3000 euros. Le profil des demandeurs donne une prédominance des femmes, 40-60 ans, célibataires, personnes sans enfant, dans l'enseignement technique. Les séparations et les problèmes de santé engendrent ces demandes.

**Le fonds de roulement** est en baisse après la mesure exceptionnelle de 2021 liée au COVID .

Sa diminution se répète pour la deuxième année consécutive :

- - Réalisation du QF linéaire en 2022 (250 000 euros/an) ;
- - Augmentation du nombre de demandes (de plus en plus de personnes sont refusées) ;
- - Augmentation du subventionnement moyen.

**Question sur l'avenir, comment fonctionner avec le fonds de roulement à 33% ? Faut-il :**

- diminuer le nombre de bénéficiaires ;
- diminuer le taux de subventionnement ;
- diminuer subventionnement aux départements ;
- adapter la subvention du MASA.

L'ASMA demande de l'aide pour réaliser une enquête afin de mieux connaître les besoins et attentes des agents.

Les retraités doivent rester bénéficiaires et précise que pour remédier au fonds roulement de 33% réduire les bénéficiaires n'est absolument pas dans l'idée de l'ASMA.

Les organisations syndicales insistent sur la nécessité d'étudier les perspectives pour cette subvention qui stagne au regard de l'inflation et de la dégradation de la situation des agents. Ils réaffirment que L'ASMA est une pépète qui crée du lien entre les agents (au niveau national ou départemental).

Virginie FARJOT confirme que le MASA est attaché à sa « pépète » et doit se pencher sur les envies des agents avec des capacités budgétaires qui ne sont pas illimité. Il faut faire attention car dans ce cas donner à certains c'est retirer à d'autres.

L'administration ne s'avance pas sur l'augmentation de la subvention en raison du fonds de roulement. Les bénéficiaires seront par contre en effet un sujet de discussion car il faut réfléchir sur les modalités de l'offre.

## BILAN DE L'ACTIVITE LOGEMENT 2022

**Le BASS gère 3 types d'offre de logements pour les agents :**

- Logements dont le MASA est propriétaire (41 basés sur deux résidences à Montrouge et Vanves) pour lesquels le BASS est décisionnaire affectation finale ;
- Les logements interministériels (contingent préfectoral BALAE) où le BASS est intermédiaire ;
- Les logements sous convention avec des bailleurs sociaux auxquels le BASS propose des candidats retenus et classés selon les critères prédéfinis et validés avec les organisations syndicales.

Le parc de logement, situé à Paris et IDF, dispose majoritairement de T2/T3 et de peu de grands logements. Les rares T4-T5 ont un faible taux de rotation.

**Au 31 décembre 2022 :**

- 324 agents étaient inscrits (dont 265 réellement actifs parmi lesquels 117 nouveaux demandeurs en 2022) ;
- 137 sont sous convention en 2022 (contre 123 en 2021) dont 10 nouveaux logements en 2022 (T2,T3,T5) réservés pour un budget de 600 000 € et 4 logements sur des conventionnements antérieurs livrés en 2022. Les nouveaux sont situés sur Paris, la petite couronne et l'Ouest Parisien.
- 3 logements d'urgence existent également à Montrouge.

Il y a un impact du télétravail sur les recherches de logement avec espace dédié pour télétravailler. Le nombre de logement BALAE baisse en 2022 et les délais de réponse sont longs. Il est à noter qu'une interruption technique temporaire de la plateforme a entraîné des soucis mais permet aujourd'hui que le profil des demandeurs soit vu sans attendre que les demandeurs candidatent. Il y a également une meilleure prise en compte des situations de handicap ou de violences familiales.

Le ministère a développé un partenariat avec l'ADIL qui permet à tous les agents d'obtenir gratuitement des réponses sur des questions accession à la propriété les 3èmes jeudis du mois à Varenne.

Une réforme du logement social est en cours avec un passage d'une gestion en stock à une gestion en flux pour modifier la gestion du logement social avec comme objectif de le fluidifier. Un comité Interministériel du logement va être créé.

**FO Agriculture** fait remarquer que selon les chiffres (*123 en 2021 – 137 en 2022 avec 10 neufs et 4 conventionnement livrés en 2022*), on déduit qu'il n'y a eu aucun arrêt de conventionnement en 2022. Le BASS dit que c'est une bonne question et qu'il va vérifier.

## RESTAURATION COLLECTIVE

### **Bilan 2022 pour les 7 restaurants administratifs en plus de l'AURI :**

- Le passage en caisse a augmenté (passé à 111 864 en 2022 contre 78 493 en 2021).
- La PIM Restauration est passée de 1,29 à 1,38 avec une extension du périmètre à l'INM 534 au lieu 480, 34% des agents en bénéficie de ce fait.
- Reprise de la fréquentation qui reste en dessous de celle de 2019 qui peut s'expliquer par la pérennisation du télétravail et la fin de conventionnement suite départ d'agents du MASA.
- L'AURI = 251 couverts /jour en 2022 contre 221 en 2021.
- En 2022, le subventionnement du MASA correspond à 40% du prix moyen du plateau.
- L'AURI propose un menu végétarien quotidien et est mobilisé sur la loi EGALIM :

Les organisations syndicales regrettent l'absence de chiffre sur le gaspillage et le plastique.

Armelle Falaschi indique que l'AURI s'est inscrit dans la lutte contre le gaspillage et recalibrage sur les denrées, notamment avec le retrait des ramequins en service libre. Elle propose de faire venir AURI lors de la prochaine réunion pour une présentation ce qui est fait sur ces questions.

Les organisations syndicales mentionnent qu'il faut réfléchir sur le cas des personnels comme AESH qui ont un INM inférieur au max mais ne touchent pas subvention.

## Bilan prestations sociales

Le BASS présente le bilan de l'enquête prestations sociales dont la qualité est fortement corrélée au taux de réponse à cette enquête interministérielle :

- Hausse annuelle du montant « ensemble prestations » de 65 439 € avec plus de 845 k€ consommés en 2022.
- La prestation handicap est la plus importante avec 387 321 € représentant presque la moitié du budget global.
- Les aides ministérielles « Trousseau » et « aide à la scolarité » ont diminué de 11 096 €.

**FO Agriculture** demande s'il y a un projet de réadapter/réviser l'aide à la scolarité comme les 2 premières années suite au bilan annuel.

La cheffe du BASS s'engage à y réfléchir.

## Référencement

La durée de conventionnement 7 ans a été prorogée jusqu'au 31 12 2024 en vue d'une entrée en vigueur du nouveau régime de la PSC au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

600 000 € de transfert de solidarité ont été versé aux 3 organismes (HFP, AG2R, Groupama) afin de réduire les cotisations des agents bénéficiaires. HFP possède la majorité des adhérents.

Les tarifs ont encore augmenté de 5% à 8% en 2023 en raison du transfert de charge sur certains postes du régime obligatoire vers les régimes complémentaires et d'une hausse importante de la fréquence de consommation sur la quasi-totalité des postes de soins. La négociation du MASA sur les tarifs a été nulle en 2023 en raison de l'explosion de ces consommations de soins.

Les organisations syndicales demandent si dans la perspective d'une augmentation prévisible des mutuelles de 10 à 12% le MASA a prévu une aide. Mme FARJOT répond que c'est impossible car le plafonnement est déjà maximum.

## Bilan des secours

Sylvie Chanal rappelle que l'aide s'inscrit dans un accompagnement mais que ce n'est pas une fin en soi et que les demandes sont anonymisées. C'est une aide non remboursable d'un montant maximum de 2 000 € dont les bénéficiaires sont les fonctionnaires, les contractuels de plus de 6 mois, les retraites et les pupilles de la nation.

Elle se demande via l'assistante sociale qui monte le dossier avec l'agent dans le cadre de la commission chargée de délivrer un avis. Les organisations syndicales sont présents à cette commission (1 titulaire et un suppléant).

Les organisations syndicales font remarquer que le document n'est pas actualisé et le nouvel arrêté définissant les nouveaux membres censés sortir au printemps dernier a pris du retard.

Le nombre de dossiers et les montants moyens sont stables en 2022.

La question des agents qui ne perçoivent pas leur revenu est posée mais Mme Farjot répond que cette aide n'est pas faite pour compenser une faute de l'administration ce qui serait un mauvais message, indiquant que des secours alimentaires sont mis en place en urgence dans ce cas et pas lors de la commission qui ne se réunit qu'une fois par mois.

L'ASMA rappelle l'existence de prêt à 0% sur dossier envoyé par l'agent avec un maximum de 5 000 €.

**FO Agriculture** évoque la complexité d'accès à l'information dans certaines structures.

*L'équipe **FO Agriculture***



**Être solidaires et avancer ensemble**  
**Résister - Revendiquer - Reconquérir**

Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

